

• Appel de cotisation 2026

N° Apiculteur (obligatoire) :

N° Siret (si vente de miel) :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code postal/Ville :

N° téléphone : E-mail :

Je règle le montant de mes cotisations pour _____ ruches et _____ ruchettes que je possède selon le décompte ci-dessous :

- **Part sociale de 2€** (Uniquement la 1^{ère} année - exonération de TVA) + 2.00 €
- **Adhésion 2026 :**

Forfait de 33 € (dont TVA 20%)	1 forfait	33.00 € TTC
+ Adhésion par ruches/ruchettes :		
de 0 à 100 ruches 0.94 €/par ruche (dont TVA 20%)	NB ruches ----- x 0.94 € = ----- € TTC	
de 101 à 200 ruches 0.84 €/par ruche (dont TVA 20%)	NB ruches ----- x 0.84 € = ----- € TTC	
201 ruches et plus 0.70 €/par ruche (dont TVA 20%)	NB ruches. ----- x 0.70 € = ----- € TTC	
(Exemple : 150 ruches = 33.00 € +(150 x 0.84 €) = 159.00 €)		

- **Abonnement "santé de l'abeille" (facultatif) (dont TVA 2.10%)** + 24.00 € TTC
 (Abonnement accepté jusqu'au 1^{er} MARS 2026)

TOTAL TTC

€

Document à nous retourner complété accompagné de votre chèque ou autorisation de prélèvement
 Case à cocher si vous souhaitez recevoir une facture de votre adhésion Oui

Date à retenir :

Assemblée Générale « vendredi 13 février 2026 à 14h »



Il est obligatoire de joindre une copie de votre déclaration annuelle de détention et d'emplacement de ruches

« Afin de préserver ensemble l'état sanitaire de nos ruchers, n'hésitez pas si vous connaissez dans votre entourage des détenteurs de ruches « non déclarées » à les inciter à les déclarer et à adhérer à la section apicole du GDS de la Mayenne. »



Notre site : <https://www.m-elevage.fr/>